

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL SCIENTIFIQUE

COLLEGE : D - autres personnels enseignants et chercheurs

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	1
Nombre total d'inscrits :	351
Nombre total de votants :	143
Nombre total de bulletins nuls :	19
Nombre total de suffrages exprimés :	124

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présenté par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	124

Il convient d'attribuer :

- le siège à la Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présenté par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)

DECIDE

Article 1er : est proclamé élu :

LAGRON Maximilien

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD

PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COARRAZE